

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE

COMMUNICATION

A

SON EXCELLENCE MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA REFONDATION DE LA REPUBLIQUE,
MESSIEURS LES HAUTS CONSEILLERS DE LA REFONDATION DE LA REPUBLIQUE,
MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,
MESDAMES ET MESSIEURS LES MEMBRES DU GOUVERNEMENT,

Objet : Mise en œuvre de formation professionnelle par le biais d'un chantier-école

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique Générale de l'Etat pour la refondation (PGE-R) auprès du secteur de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, la mobilisation de tous les acteurs clefs en tenant compte les différentes modalités de formation professionnelle est tellement nécessaire afin de renforcer le partenariat public-privé pour l'amélioration de l'accès, la qualité et la gouvernance du système de formation professionnelle et surtout l'accroissement du taux d'insertion professionnelle des jeunes et adultes formés.

La modalité de formation professionnelle par chantier-école doit être structurée, pédagogique et rassurante pour mobiliser efficacement l'ensemble des acteurs tels que les apprenants, formateurs ou encadreurs techniques et partenaires (Collectivités / Entreprises). Il s'agit de réalisation d'un ouvrage réel ou d'un service en situation professionnelle qui va permettre d'acquérir des compétences certifiées tout en favorisant l'insertion.

Il est également à noter que le résultat final de cette modalité respecte les normes professionnelles et les règles de l'art en combinant la commande publique, l'action sociale et le développement local.

Le chantier-école à appliquer au sein du système de l'EFTP considère l'approche par compétences : « **apprendre en faisant** ». Chaque site n'est pas seulement un lieu de production ou de service, c'est un espace de formation. De plus, chaque tâche planifiée répond à un objectif d'apprentissage du référentiel de formation dispensée. Et, pour adapter au mieux cette modalité de formation, une convention de partenariat doit être établie en bonne et due forme entre l'une des structures du METFP et les partenaires concernés dans le secteur d'activité du chantier – Bâtiment et Travaux Publics / Ressources Stratégiques (BTP/RS), Espaces Verts – Transition Ecologique (EVTE) et Hôtellerie – Restauration (HR).

Tel est, Excellence Monsieur le Président de la Refondation de la République, Messieurs les Hauts Conseillers de la Refondation de la République, Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement, l'objet de la présente communication que nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation.

Fait à Antananarivo, le **24 JUIN 2026**
Ministre de l'Enseignement Technique
et de la Formation Professionnelle

ANDRIAMAMPANDRY Todisoa Manampy